



58^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée

Genève, le 19 mars 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport et son engagement en faveur des droits de l'homme en RPDC.

Le respect des droits de l'homme est essentiel tant pour le développement que pour la paix et la sécurité, un lien d'une importance cruciale en RPDC. La répression systématique des droits de l'homme et l'absence d'état de droit alimentent l'instabilité dans la région.

Même si l'on commence à percevoir quelques signes d'ouverture – ce que la Suisse juge positif – des restrictions des libertés fondamentales et une situation humanitaire aggravée sont à craindre du fait de l'isolement prolongé depuis 2020. La Suisse estime essentiel que la RPDC permette aux organisations humanitaires internationales et aux observateurs des droits de l'homme de se rendre dans le pays. Elle s'inquiète des lois renforçant la répression de la liberté d'opinion et d'expression et condamne fermement

l'usage de la peine de mort, les exécutions publiques et les procès inéquitables. Elle tient à également souligner que l'accès équitable à la nourriture, aux soins médicaux et à l'eau potable ne doit pas être conditionné par des considérations politiques ou sociales. La Suisse appelle la RPDC à garantir un accès sans discrimination aux ressources essentielles pour toute la population.

Madame la Rapporteuse spéciale, quels mécanismes pourraient être renforcés pour garantir un meilleur accès à l'information en RPDC, notamment sur la situation des droits de l'homme sur place ?

Je vous remercie.